

Catégorie | Aide non-remboursable pour l'environnement et le changement climatique

L'aide non-remboursable pour l'environnement et le changement climatique est une nouvelle aide financière non remboursable créée en 2008, et qui a pour objet de coopérer activement aux efforts des pays en développement en vue de réduire les gaz à effet de serre, et d'apporter aussi un soutien aux pays en développement durement touchés par le changement climatique. Les bénéficiaires de ce soutien sont les pays en développement qui veulent contribuer à la stabilisation du climat mais n'ont pas assez de moyens de mise en œuvre ni de fonds suffisants pour, à la fois, réduire leurs émissions de gaz et réaliser une croissance économique ; il s'agit aussi des pays fragilisés par les impacts négatifs du changement climatique, tels que la sécheresse et la désertification. Les principaux domaines concernés par cet appui sont la production d'énergie solaire, la lutte contre les inondations, la protection des forêts, la production d'énergie géothermique et le traitement des déchets.

Rôle du JICS

Après la signature de l'Echange de Notes relatif à un projet entre le gouvernement du Japon et celui du pays bénéficiaire, JICS conclut un accord d'agent de passation des marchés avec le gouvernement du pays en développement concerné. JICS effectue, conformément au contrat, une gestion adéquate des fonds octroyés, fournit le matériel et équipements, fournit les services tels que ceux d'un consultant et d'une société de construction, et gère l'ensemble du projet en tant qu'organisme chargé de la passation des marchés.



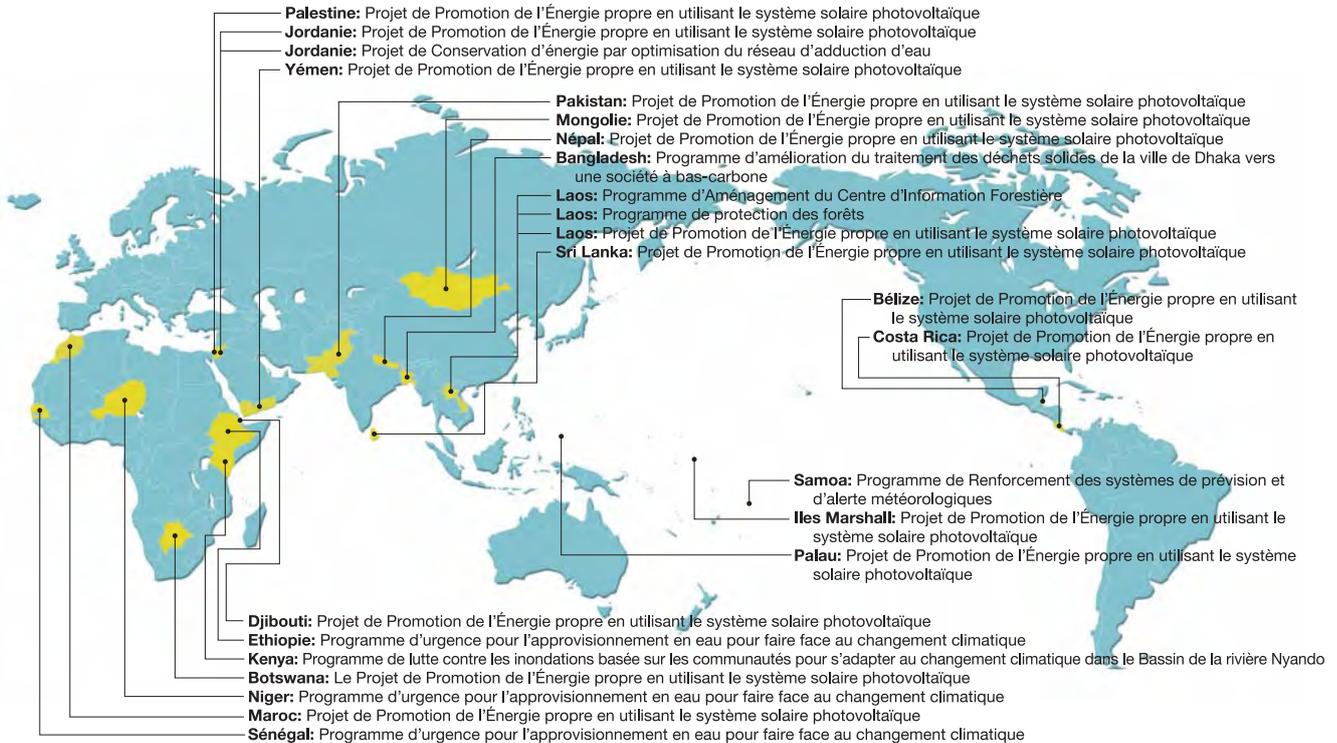
Le personnel de JICS en reconnaissance sur le site prévu pour un projet au Maroc



Tonga Site envisagé pour le Projet de promotion de l'énergies propre en utilisant le système solaire photovoltaïque

Projets en réalisation (jusqu'en mai 2010)

Projets qui sont des dons de programmes pour l'environnement, et pour lesquels le JICS effectue les services d'agent de passation des marchés



ANALYSE DE CAS Programme de lutte contre les inondations basée sur les communautés pour s'adapter au changement climatique dans le Bassin de la rivière Nyando (Kenya) (Année fiscale 2009)

Contenu du projet:

Aménagement d'ouvrages pour lutter contre les inondations tels que puits, abris, dalots, passerelles et digues, en fonction des besoins respectifs de 24 villages situés dans les districts de Nyando et de Kisumu.

Aménagement d'ouvrages pour lutter contre les inondations dans 24 villages

Dans le bassin de la rivière Nyando, située dans la province de Nyanza du Kenya occidentale, des inondations de grande ampleur, causées semble-t-il par le changement climatique, se produisent lors de chaque saison des pluies, et constituent un obstacle majeur à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans la région.

Le gouvernement du Japon, en réponse à la requête adressée par le gouvernement du Kenya, a donc décidé d'apporter son soutien sous forme de don pour un programme environnemental. Ainsi, le 19 mai 2009, le gouvernement japonais a procédé à un Echange de Notes avec le gouvernement kenyan relatif au Programme de lutte contre les inondations basées sur les communautés pour s'adapter au changement climatique dans le Bassin de la rivière Nyando.

Ce projet, qui couvre 24 villages des districts de Nyando et de Kisumu, vise à aménager les ouvrages de lutte contre les inondations, notamment des puits, abris, dalots (buse d'évacuation des eaux qui passent sous une route), passerelles et digues. On prévoit d'accompagner aussi ces actions par la mise en place des organisations communautaires de lutte contre les inondations, par des stages dans ce domaine, une formation sur la prévention des désastres ainsi que des activités de sensibilisation par l'intermédiaire d'affiches et d'émissions radiodiffusées.

Pour ce Projet, JICS a conclu un accord d'agent de passation des marchés avec le Ministère de l'Eau et de l'Irrigation du Kenya le 3 juin 2009, et supervise l'ensemble du projet, y compris la fourniture des services nécessaires tels que la passation de marchés pour la construction des ouvrages, et la gestion des fonds.



Habitants d'une zone inondée. En saison des pluies, les eaux montent et empêchent le passage des personnes; c'est pourquoi un dalot sera installé afin de garantir une route pour l'évacuation.



Personnel de JICS réalisant des investigations sur le site prévu pour la construction d'un pont